

13 MARS 1997

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de TOURS.

Le soussigné :

- Monsieur Serge BROSSARD, demeurant à SAINT PATERNE RACAN (I&L) 26 rue de la Gare, agissant :

. au nom et en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société ATELIER DE SAINT PATERNE - SA au capital de 4 377 000 F, dont le siège est à SAINT PATERNE RACAN (I&L) Le Vigneau, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro B 313.659.344.

. et au nom et en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société A.S.P. TECHNOLOGIES - SA au capital de 250 000 F, dont le siège est à SAINT PATERNE RACAN (I&L) Le Vigneau, en cours d'immatriculation au RCS de TOURS.

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société ATELIER DE SAINT PATERNE envisage d'apporter à la société A.S.P. TECHNOLOGIES divers éléments incorporels et corporels dépendant de son fonds de commerce exploité à SAINT PATERNE RACAN (I&L) Le Vigneau.

- Qu'en vertu de l'article 60 de la loi du 24 Juillet 1966 et 25 du décret du 23 Mars 1967, l'évaluation des apports en nature doit être faite sur le vu d'un rapport établi par un commissaire désigné par le Président du Tribunal de Commerce, choisi parmi les commissaires inscrits.

C'est pourquoi le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner comme commissaire aux apports Monsieur Daniel PERNOT, domicilié 25 allée des Hêtres 93340 LE RAINCY, commissaire aux comptes agréé près la Cour d'Appel de PARIS.

FAIT A SAINT PATERNE

LE 4 Mars 1997 **ASP TECHNOLOGIES**

37379 ST-PATERNE-RACAN

Tél. 02 47 29 13 51

Fax 02 47 29 13 55

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de TOURS, assisté du Greffier,

- vu la requête et les motifs ci-dessus exposés,

- vu l'article 60 de la loi n° 66.537 du 24 juillet 1966

- vu l'article 25 du décret n° 67.236 du 23 mars 1967,

Nommons en qualité de commissaire aux apports Monsieur Daniel PERNOT, domicilié 25 allée des Hêtres 93340 LE RAINCY,

En vue de procéder à l'évaluation des divers éléments incorporels et corporels dépendant du fonds de commerce de la société ATELIER DE SAINT PATERNE, exploité à SAINT PATERNE RACAN (I&L) Le Vigneau, ladite société immatriculée au RCS de TOURS sous le n° B 313.659.344, apportés par cette dernière à la société A.S.P. TECHNOLOGIES dont le siège est à SAINT PATERNE RACAN (I&L) Le Vigneau, en cours d'immatriculation au R.C.S. de TOURS.

FAIT A TOURS

LE 19 Mars 1997

Le Président,

Le Greffier



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

973171

- 3 SEP. 97

TOURS - 37 - 01

FIDAL
BP 1402
41011 TOURS Cedex 1.
42460849